



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°001/ASMI/CUG/2026 DU 05 MARS 2026

POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BET POUR LES ETUDES PREALABLES EN VUE DE L'EDIFICATION D'UN BATIMENT ANNEXE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA, IMPLANTE SUR L'EMPLACEMENT DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES EXISTANT, COMPRENANT SEPT NIVEAUX (R+7) ET UNE TERRASSE ACCESSIBLE.

Dans le but de constituer une liste restreinte des Bureaux d'Etudes Techniques architecturales pour les études préalables en vue de l'édification d'un bâtiment annexe de la Communauté Urbaine de Garoua, implanté sur l'emplacement du bâtiment des services techniques existant, comprenant sept niveaux (R+7) et une terrasse accessible, le Maire de la Ville De Garoua, Maître d'Ouvrage, lance en urgence un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des cabinets d'études architecturales/techniques installés au Cameroun qui désirent participer à la pré-qualification pour ces prestations.

I- Objet de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI)

Le présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) pour les études préalables en vue de l'édification d'un bâtiment annexe de la Communauté Urbaine de Garoua, implanté sur l'emplacement du bâtiment des services techniques existant, comprenant sept niveaux (R+7) et une terrasse accessible.

II- Critères de qualification

1. Etre un Bureau d'Etudes Techniques installé au Cameroun ;
2. Justifier des capacités techniques et financières requises, notamment :
 - Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du point III.1 ci-dessous ;
 - Avoir une expérience suffisante dans le domaine visé (études architecturales et techniques des bâtiments) ;
 - Disposer du matériel et du personnel compatible avec les prestations à réaliser ;
 - Avoir une attestation de catégorisation ou la copie de la décision rendant publique la classification dans une catégorie (C ou D) ;

III- Dossier de candidature

Les BET qui souhaiteraient manifester leur intérêt à réaliser les prestations décrites ci-dessus devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) volumes :

III.1- Volume 1 (Pièces Administratives)

Le « Volume 1 » comprendra les **pièces administratives** suivantes datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis:

- Une lettre de motivation dûment signée du candidat;
- Une attestation de conformité fiscale en cours de validité (original) ;
- Une attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence du soumissionnaire (original);
- Une attestation de non- exclusion des Marchés Publics (ARMP) délivrée par l'autorité compétente.

En cas de groupement de BET, **les trois dernières pièces ci-dessus mentionnées doivent être fournies par chaque membre constitutif**. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un **acte notarié** joint au présent dossier.

Nota bene : la non régularisation dans les délais de 48 heures de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du candidat.

III.2. Volume 2 (Dossier Technique)

III.2.1 La liste des experts-clés

Le candidat fournira la liste de son personnel-clé qu'il compte mobiliser pour la mission, à savoir :

❖ Un Chef de Mission

- *Formation : BAC+5 en Architecture et inscrit à l'ordre professionnel ;*
- *Expérience Générale : ayant au moins quinze (15) ans ;*
- *Expérience Spécifique : ayant déjà occupé le poste de chef de mission dans au moins trois projets similaires.*

❖ Un Ingénieur de Génie Civil

- *Formation : BAC+5 en Génie Civil et inscrit à l'ordre professionnel ;*
- *Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans ;*
- *Expérience Spécifique : ayant déjà occupé ce poste dans au moins trois projets similaires.*

❖ Un Architecte junior

- *Formation : BAC+5 en Architecture et inscrit à l'ordre professionnel ;*
- *Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans ;*
- *Expérience Spécifique : ayant déjà occupé ce poste dans au moins deux projets similaires.*

❖ Un Ingénieur Génie Electrique

- *Formation : BAC+3 en Génie électrique et inscrit à l'ordre professionnel ;*
- *Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans ;*
- *Expérience Spécifique : ayant déjà occupé ce poste dans au moins deux projets similaires.*

❖ Un Ingénieur Génie Hydraulique

- *Formation : BAC+3 en Génie hydraulique ou équivalent et inscrit à l'ordre professionnel ;*
- *Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans ;*
- *Expérience Spécifique : ayant déjà occupé ce poste dans au moins deux projets similaires.*

❖ Un Ingénieur Réseaux

- *Formation : BAC+3 en Réseaux ou équivalent et inscrit à l'ordre professionnel ;*
- *Expérience Générale : ayant au moins cinq (05) ans ;*
- *Expérience Spécifique : ayant déjà occupé ce poste dans au moins deux projets similaires.*

Il est rappelé que les **fonctionnaires en service et non mis à disposition** ne sont pas éligibles.

Pour chaque personnel-clé ci-dessus, le candidat fournira les pièces suivantes datées de moins de trois (03) mois :

- Un curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- Photocopie certifiée conforme du diplôme ;
- Preuve d'inscription à son Ordre professionnel pour **Les Ingénieurs et les architectes** ;

Nota bene : La non- production de l'une de ces pièces entraînera, pour le personnel concerné, la note zéro (0).

III. 2.2 Les références du BET

Le candidat produira l'attestation de catégorisation pour les marchés d'études et de maîtrise d'œuvre des sous-secteurs d'activités « Bâtiments et équipements collectifs ».

III.2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels

Le candidat dressera la liste des moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation des prestations. A cet effet, il produira une liste :

- Des logiciels du génie civil (fournir les factures des fournisseurs) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures) ;
- Du matériel géotechnique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours du projet (appareil de Casagrande avec accessoires, Pénétrömètre dynamique, Pressiomètre, moule Proctor, Jeux de tamis, Carottier, presse CBR, densitomètre à membrane) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures) ;
- La liste de tout autre matériel topographique propre au candidat et susceptible d'être utilisé au cours de l'opération (distance mètre, chaîne, théodolite, porte-mire, ou station totale) avec justification de la propriété (photocopies certifiées des factures).

III.2.4 L'autorisation de vérification des déclarations

Cette autorisation, dûment signée du Directeur Général du BET ou du mandataire du groupement, devra permettre à Monsieur le Maire de la Ville de Garoua de procéder à toute vérification jugée nécessaire pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives à la référence ou aux matériels déclarés par le candidat.

N.B : La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin.

IV- Critères d'évaluation du Dossier Technique

V.1- Critères éliminatoires

- Dossier technique non conformes aux prescriptions du présent avis ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées;
- Absence d'une référence en études architecturales et techniques de bâtiment dont le montant est supérieur ou égal à 50 millions exécutées au cours des trois (03) dernières années ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Avoir plus de deux (02) marchés encore en cours à la Communauté Urbaine de Garoua ;
- Absence de l'attestation de catégorisation (C ou D)

V.2- Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

- Personnel 70 points ;
- Matériel 30 points ;

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à 80 points sur 100 seront retenus.

La grille d'évaluation est la suivante :

N°	RUBRIQUES				INFORMATION FOURNIE
A	PERSONNEL				/70 points
1)	<u>Chef de Mission</u>				/20 points
1.1	<i>Formation (en architecture)</i>				
	Niveau	<BAC + 5	>=BAC + 5		
	Points	0	5		
1.2	<i>Expérience Générale</i>				
	Expérience	<5 ans	>= 5 et <15 ans	>= 15 ans	
	Points	0	3	5	
1.3	<i>Expérience en études architecturales des bâtiments</i>				
	Expérience	<5 ans	>= 5 et <10 ans	>= 10 ans	
	Points	0	3	5	
1.4	<i>Nombre de projets en études architecturales des bâtiments</i>				
	Nb de projets	N<2	3<N<5	N>= 5	

N°	RUBRIQUES				INFORMATION FOURNIE
	Points	0	3	5	
2)	<u>Ingénieur de Génie Civil :</u>				/10 points
2.1	Formation				
	Niveau	<BAC + 5	>=BAC + 5		
	Points	0	2		
2.2	Expérience en études architecturales des bâtiments				
	Expérience	<2 ans	>= 2 et <5 ans	>= 5 ans	
	Points	0	2	4	
2.3	Nombre de projets en études architecturales des bâtiments				
	Nbre de projets	N<2	3<N <5	N>= 5	
	Points	0	2	4	
3)	<u>Architecte junior:</u>				/10 points
3.1	Formation				
	Niveau	<BAC + 5	>= BAC+5		
	Points	0	2		
3.2	Nombre d'années d'expérience en études architecturales des bâtiments				
	Expérience	<2 ans	>= 2 et <5 ans	>= 5 ans	
	Points	0	2	4	
3.3	Nombre de projets en études architecturales des bâtiments				
	Nb de projets	N<2	3<N <5	N>= 5	
	Points	0	2	4	
4)	<u>Ingénieur Génie Electrique:</u>				/10 points
4.1	Formation				
	Niveau	<BAC + 3	>= BAC+3		
	Points	0	2		
4.2	Nombre d'années d'expérience en études architecturales des bâtiments				
	Expérience	<2 ans	>= 2 et <5 ans	>= 5 ans	
	Points	0	2	4	
4.3	Nombre de projets en études architecturales des bâtiments				
	Nb de projets	N<2	3<N <5	N>= 5	
	Points	0	3	4	
5)	<u>Ingénieur Génie Hydraulique</u>				/10 points
5.1	Formation				
	Niveau	<BAC + 3	>= BAC+3		
	Points	0	2		
5.2	Nombre d'années d'expérience en études architecturales des bâtiments				
	Expérience	<2 ans	>= 2 et <5 ans	>= 5 ans	
	Points	0	2	4	
5.3	Nombre de projets en études architecturales des bâtiments				

N°	RUBRIQUES					INFORMATION FOURNIE
	Nb de projets	N<2	3<N <5	N>= 5		
	Points	0	2	4		
6)	<u>Ingénieur Réseaux</u>					/10 points
6.1	Formation					
	Niveau	<BAC + 3	>= BAC+3			
	Points	0	2			
6.2	Nombre d'années d'expérience en études architecturales des bâtiments					
	Expérience	<2 ans	>= 2 et <5 ans	>= 5 ans		
	Points	0	2	4		
6.3	Nombre de projets en études architecturales des bâtiments					
	Nb de projets	N<2	3<N <5	N>= 5		4 Points
	Points	0	3	4		
B	MATERIEL DU BET					/30 points
1)	Logiciels d'architecture et de génie civil (3 pts/étude réalisée)					/9 points
2)	Matériel topo (distance mètre=2pt ; chaîne=1pt ; théodolite=2pt ; porte-mire=2pt ou station totale=4pts)					/11 points
3)	Matériel de laboratoire géotechnique (balance=1pt ; jeu de tamis=1pt ; moule Proctor=1pt ; densitomètre à membrane=1pt ; étuve =1pt ; appareil de Casagrande=1pt ; Carottier=1pt ; presse CBR=1pt ; Pénétrömètre dynamique =1pt ; Pressiomètre=1pt)					/10 points

NB : Les contrats de sous-traitance ne sont pas acceptés.

V- Dépôt des Dossiers

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **23 Mars 2026** à 14 heures, heure locale. Deux (02) copies de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB devront être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », dans les délais impartis au secrétariat du Maire de la Ville de Garoua, sise au premier étage de l'hôtel de Ville de Garoua.

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°001/ASMI/CUG/2026 DU 05 MARS 2026

POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BET POUR LES ETUDES PREALABLES EN VUE DE L'EDIFICATION D'UN BATIMENT ANNEXE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GAROUA, IMPLANTE SUR L'EMPLACEMENT DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES EXISTANT, COMPRENANT SEPT NIVEAUX (R+7) ET UNE TERRASSE ACCESSIBLE.

FINANCEMENT : BUDGET CUG – EXERCICE 2026

VI- Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à la Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité (DUM), téléphone (237) 690 18 09 65.

VII- Publication des résultats

Un communiqué signé du Maître d'Ouvrage tiendra lieu de publication du résultat de la pré-qualification.

Les BET retenus à l'issue du présent ASMI seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint pour les études les études préalables en vue de l'édification d'un bâtiment annexe de la Communauté Urbaine de Garoua, implanté sur l'emplacement du bâtiment des services techniques existant, comprenant sept niveaux (R+7) et une terrasse accessible, conformément à l'article 76 (8) du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun.

Garoua le 05 Mars 2026.

Le Maire de la Ville

Copies :

- MINMAP/NORD ;
- ARMP/NORD ;
- Président CIPM /CUG ;
- Chrono/Archives.



The image shows a circular official stamp of the Garoua City Council. The text around the perimeter includes 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN', 'REPUBLIC OF CAMEROON', 'VILLE DE GAROUA', 'GAROUA CITY', and 'COMMUNAUTÉ URBAINE DE GAROUA'. In the center, there is a smaller emblem and the text 'Le Maire' and 'The Mayor'. A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp. To the right of the stamp, the name 'Beladi' is written in red cursive script.